

26-09-04- Administration Générale – Conventions

Convention de reversement des fonds avec SMC2 FITARENA – Contrôle accès terrains de padel

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint-Priest en Jarez met à disposition des Mounards qui n'adhèrent pas au tennis club deux pistes couvertes de padel au sein du complexe sportif Camille de Rochetaillée.

La gestion des créneaux mairie réservés exclusivement aux mounards se fait avec l'application FITARENA. Cette solution numérique et le matériel connecté installé permet de réserver un créneau de padel, d'accéder à la piste, de gérer l'éclairage et de payer en ligne la réservation.

Dans le cadre de la gestion de la solution FITARENA, il convient de signer une convention avec la société SMC2 FITARENA. La présente convention définit les modalités de reversement des fonds perçus par SMC2 pour le compte de la collectivité dans le cadre du contrôle des accès aux pistes de padel.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 24 septembre 2026**

**Le Maire,
Jean-Michel PAUZE**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 23 septembre 2026

26-09-04- Administration Générale – Conventions

Convention de reversement des fonds avec SMC2 FITARENA – Contrôle accès terrains de padel

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - SPERANDIO Cédric - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absents et excusés :

MM. BONNEVILLE Yves - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :

M. BONNEVILLE à M. RIVIERE
M. PUVEL à Mme DESCOS
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :

M. LAURENDON

Publiée le :